

4ème ATELIER CONSTITUANT – UPA DU 27 JANVIER 2015 – 20h/21h30

Ce mardi 27 janvier, nous étions 19 participants.

Présentation météo (tour de table) et propositions de nouveaux ateliers:

constitution d'une commune/comité de quartier, la propriété, technique de partage de la parole,

Des précisions ont été demandées sur les gentils virus, qui sont-ils ?, quels sont les objectifs ?

Ni partis, ni organisation structurés, sans étiquettes, les gentils virus c'est d'abord un nom pour être « visible » et plus facilement identifiable. Nous avons du coup pensé proposer une définition très large :

- UN GV, c'est quelqu'un qui est persuadé que la prochaine constitution doit être écrite par des citoyens tirés au sort. Et de façon complémentaire : Le GV est convaincu que nous ne vivons pas en (vraie) démocratie car la démocratie représentative ne représente pas les citoyens.

Il conviendrait que, compte tenu du temps très court que nous avons, de réduire au maximum la partie « météo » pour disposer d'un temps d'échange et d'écriture plus important.

Rappel : Nous devons quitter l'enceinte à 21h30.

Quatre groupes sont constitués : un groupe Constitution (poursuite des 3 ateliers précédents) , un groupe Revenu de base (poursuite de 1 atelier précédent), un groupe « constitution communale » et un groupe « technique de partage de la parole »

Groupe revenu de base :

Groupe composé de Geneviève, Joelle, Claude, Philippe et Maxime

Nous avons continué à réfléchir sur le revenu de base et avons alors adopté une phrase à l'unanimité:

Chaque citoyen a le droit inconditionnel et inaliénable de recevoir un revenu pour subvenir à ses besoins de logement, de nourriture, de santé, d'éducation et de culture.

Suivront sans doute des alinéas pour expliciter le fonctionnement et la nature du revenu.

Groupe Constitution : Michel, Mohamed, Muriel, Pierre, Jean Luc, Eric et Geneviève (?)

Nous sommes repartis de la phrase qui avait été proposée la semaine précédente

« La constitution est un texte fondateur qui est un contrat évolutif entre les citoyens. Elle est basée sur les principes et les valeurs définies dans le préambule. Elle définit les règles, les droits et les devoirs de celles et ceux qui vivent sur le territoire français. L'ensemble des citoyens est le souverain. »

A partir de la relecture de cette phrase, un échange à eu lieu entre les participants :

- L'un des points abordés, concerne le cadre dans lequel cet atelier se situe : il s'agit bien d'écrire notre propre idée de la constitution. La question de base était à l'origine: « Qu'est ce que la constitution? » Une personne souhaitait davantage étudier l'ensemble des constitutions existantes, afin de voir les idées qui pourraient nous intéresser. C'est une autre possibilité, qui peut voir le jour mais sur un atelier propre. En effet, en travaillant sur plusieurs « séances », il convient de conserver un même « cadre » pour réfléchir et échanger ensemble, sinon et compte tenu du temps disponible, les discussions se dispersent un peu.

- Questionnement sur les priorités : définir les principes fondamentaux et comment organiser l'état,
- Comment les valeurs et les principes s'articulent autour des besoins ?
- Quelqu'un soulève le fait que très concrètement un principe pour les ateliers, c'est « d'arriver à l'heure ».
- Une autre personne indique que les principes doivent pouvoir se décliner en loi (sinon, cela reste des belles intentions).
- Une autre personne se demande si nos valeurs actuelles (Liberté, Egalité, Fraternité) s'appliquent à tous les domaines (économique, social, éducation...)

Pour « produire » une phrase, nous avons écrit :

« La constitution doit permettre aux citoyens de faire son chemin ».

Nous nous quittons en proposant de « faire des devoirs » et de réfléchir à des principes fondamentaux, et de lister selon chacun ce que sont les Besoins et ce que sont les valeurs.

Pour info : lien vers la constitution actuelle Française : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html>

A suivre...

Groupe la constitution communale :

D'abord un constat : les actuels dispositifs légaux de participation citoyenne (conseils de développement, conseils de quartier, etc.) ne sont démocratiques ni dans leur mode de désignation de leurs membres (opaque et arbitraire), ni dans leur fonctionnement. Ce sont dans tous les cas les élus qui prennent les décisions, ils ne tiennent compte des avis émis que selon leur bon vouloir. Les lois ne prévoient pas de "co-décision".

Ça ne doit pas empêcher d'agir :

- en s'emparant des structures existantes et en essayant de les faire évoluer
- en créant de nouvelles formes de participation (associations, collectifs...)
- en saisissant chaque occasion de travailler avec les élus sur les projets le plus en amont possible.

À suivre, car la discussion n'est pas terminée.

Groupe sur les techniques de partage de la parole :

Cécile et Marité se proposent de compiler les différents outils examinés et de les transmettre prochainement.

Rappel :

Afin d'organiser les prochains ateliers, (et c'est aussi cela l'esprit des GV), nous souhaiterions que ceux qui le souhaitent puisse assurer la présentation en début d'ateliers, ainsi que les comptes rendus, car certaines personnes qui s'en occupent ne seront pas disponibles tous les mardis. N'hésitez pas à vous inscrire sur le lien ci-dessous : Merci d'avance !

<https://framadate.org/skta3a2mkf3h89ya>